

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS
DE L'HORTICULTURE

g *plus*
ROMANDIE

Informations médiatiques
Dates de parution
Prix et formats



TARIF des ANNONCES 2022

JardinY Suisse
Unternehmensverband Gärtner Schweiz
Associazione svizzera Imprenditori giardinieri
Association suisse des entreprises horticoles

VOS PRESTATIONS DE SERVICE ET VOS PRODUITS INTÉRESSENT
LES DÉCIDEURS DE LA BRANCHE VERTE.

INTRODUCTION

Votre publicité, éditions spéciales
----- 3

MENTIONS LÉGALES

Éditeur, impression, année, tirage
----- 4

DATES DE PARUTION

**Thèmes prévus, clôture de l'insertion
des annonces**
----- 5

TARIF DES ANNONCES

**Annonces publicitaires
Encarts/suppléments
Rabais/suppléments de prix**
----- 6

OFFRES D'EMPLOI

Offres d'emploi imprimées et en ligne
----- 8

PRESTATIONS DE SERVICE

**Présentations, parrainage, souhaits
des clients, service des lecteurs**
----- 9

CONDITIONS D'INSERTION

Clauses d'insertion
----- 10



**Publicité
B2B pour la
branche verte**

g'plus
g'plus.ch
g'plus ROMANDIE

INTRODUCTION

Votre publicité, offres d'emploi/annonces sur le coin des bonnes affaires

Tous les deux mois (6 fois par an), le magazine g'plus ROMANDIE fournit des informations de première main à la branche horticole en Suisse. Étant la revue spécialisée de l'Association suisse des entreprises horticoles, JardinSuisse, g'plus ROMANDIE est toujours au cœur de l'actualité de la branche verte. Nos offres d'emploi et nos annonces sont passées par des entreprises suisses, des prestataires et des demandeurs privés. Une mise en ligne supplémentaire accroît les chances de succès.

Magazine spécialisé B2B de JardinSuisse

g'plus ROMANDIE est le seul magazine B2B de la branche verte. De par sa double fonction de journal d'association et de revue professionnelle, g'plus ROMANDIE est lu de manière intensive par les cadres et les décideurs de la branche.

Éditions spéciales

Chaque année, nous y relatons de nombreux événements phares. Prenez bonne note des principaux thèmes figurant à la page 5 de ce tarif. Notre édition à grand tirage à l'occasion de la foire-exposition «ÖGA» mérite une attention particulière.

N'hésitez pas à nous contacter.
Nous vous conseillerons volontiers.



Annonces

Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue Edouard-Daples 54
1006 Lausanne

Tél. +41 (0)79 278 05 94
claude.froelicher@urbanic.ch



MENTIONS LÉGALES

Éditeur	JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau		
Annonces	Claude Froelicher	Tél. 079 278 05 94	claudio.froelicher@urbanic.ch
Responsable de publication	Martina Hilker	Tél. 044 388 53 50	m.hilker@jardinsuisse.ch
Correspondant g'plus Romandie	Alain-Xavier Wurst	Tél. +33 762 66 91 30	redaction@gplus.ch
Rédaction	Dominique Seingre		
	Passaquay	Tél. 024 471 18 01	redaction@gplus.ch
	Leandra Jordi	Tél. 044 388 53 55	l.jordi@jardinsuisse.ch
	Urs Rüttimann	Tél. 044 388 53 54	u.ruettimann@jardinsuisse.ch
Abonnements	Sabine Albertsen	Tél. 044 388 53 20	abo@gplus.ch
Fax		Fax 044 388 53 40	
Impression	Cavelti AG, Marken. Digital und gedruckt. Wilerstrasse 73, 9200 Gossau Tél. 071 388 81 81, gplus@cavelti.ch Données sur la technique d'impression: offset, papier Profibulk FSC, couché mat, 100 g/m ² , avec du vernis. Données numériques disponibles sous forme de fichier InDesign ou PDF, les photographies en format .tif ou .eps (300 ppp/175 lpp)		
Organe officiel de	JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles Diverses autres associations professionnelles, voir www.gplus.ch		
Abonnements	Abonnement annuel, membres JardinSuisse: CHF 56.- (TVA incluse) Abonnement annuel, Suisse: CHF 63.- (inkl. MwSt.) Abonnement annuel à l'étranger: CHF 73.- Deuxième abonnement, Suisse: CHF 39.- La facturation se fait par année civile.		
Mode de parution	6× par an		
Année	4		
ISSN	2571-6395		
Tirage	Tirage diffusé: 1000		

INFORMATIONS MÉDIATIQUES

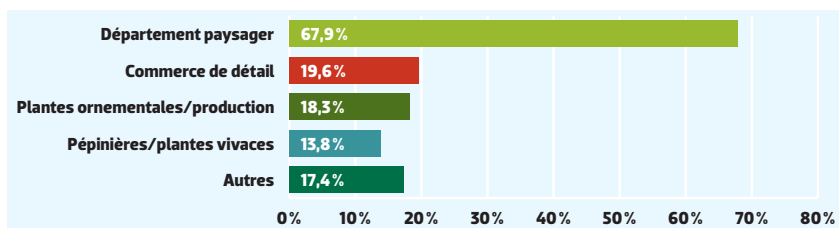
g'plus ROMANDIE est une revue spécialisée, dédiée aux horticulteurs et publiée par l'Association suisse des entreprises horticoles, JardinSuisse. Le magazine g'plus ROMANDIE est lu par tous les membres de l'association et leurs employés, par des chefs d'entreprise, par des décideurs, de même par des travailleurs et des travailleuses ainsi que par des personnes en formation de tous les domaines et par des spécialistes hors de l'association.

Thématiques

Paysagisme, utilisation des plantes, vente finale, production, nouvelles plantes, cimetières, pépinières, plantes vivaces, jardinerie et bourses aux fleurs, machines de chantier, véhicules utilitaires, fabricants de produits destinés à la branche verte, salons, relève, formation et perfectionnement professionnels, économie d'entreprise, gestion, nouvelles de l'association, cours et manifestations, portraits d'entreprise, etc.

Conditions de paiement

Des prix unitaires s'appliquent en l'occurrence, la couleur n'étant pas passée en compte.



DATES DE PARUTION

N°	Sortie	Sem	Thèmes prévus en 2022	Délai de remise de la maquette d'impression
1	01.02.	5	Point forts: machines et appareils	24.01.
2	05.04.	14		28.03.
3	14.06.	24	GT ÔGA 2022	*07.06.
4	09.08.	32		*02.08.
5	04.10.	40	Point forts: l'eau	26.09.
6	06.12.	49		28.11.

Numéro 3* Délai de remise: mardi 07 juin (congé du lundi de Pentecôte)

Numéro 4* Délai de remise: mardi 02 août (congé du 1er août)

GT = Gros tirage

PUBLICITÉ

	Format / fractions de page A4	Prix unitaires	Surface de composition (largeur x hauteur)
Annonces	1/1 page	2300.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	3/4 page	1800.-	En hauteur 135,5 x 266 mm, (franc-bord: 157,5 x 303 mm*)
	1/2 page	1300.-	En hauteur 89 x 266 mm, (franc-bord: 111 x 303 mm*) En largeur 182 x 131 mm, (franc-bord: 216 x 152 mm*) Format spécial 135,5 x 198,5 mm
	3/8 page	1100.-	En hauteur 89 x 198,5 mm
	1/3 page	850.-	En hauteur 89 x 176 mm, en largeur 182 x 86 mm
	1/4 page	700.-	En hauteur 89 x 131 mm, en largeur 182 x 63,5 mm
Petites annonces / le coin des bonnes affaires	1/6 page	400.-	Transversal 89 x 86 mm
	1/8 page	300.-	En hauteur 42,5 x 131 mm, en largeur 89 x 63,5 mm Bandeau 182 x 29,75 mm
	1/12 page	210.-	En hauteur 42,5 x 86 mm
	1/16 page	170.-	En hauteur 42,5 x 63,5 mm, en largeur 89 x 29,75 mm
Pages de couverture / vignette adhésive / encart	Encart de 2 pages 1/2	5200.-	Franc-bord: 128 x 303 mm + 216 x 303 mm*
	4 ^{ème} page de couverture	2600.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	2 ^{ème} / 3 ^{ème} page de couverture	2500.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	Livret (mini-brochure)**	3000.-	16 pages à 105 x 148 mm
	Livret (mini-brochure)**	3500.-	20 pages à 105 x 148 mm
	Vignette adhésive imprimée sur les deux faces**	2000.-	100 x 100 mm
	carte postale imprimée sur les deux faces**	2500.-	168 x 125 mm
Panorama	1/1 panorama (page double)	4500.-	388 x 266 mm (franc-bord: 426 x 303 mm*)
	1/2 panorama (sur une page double, moitié inférieure)	2600.-	388 x 131 mm (franc-bord: 426 x 150 mm*)
	1/3 panorama (sur une page double, tiers inférieur)	1950.-	388 x 86 mm (franc-bord: 426 x 107 mm*)
	1/4 panorama (sur une page double, quart inférieur)	1600.-	388 x 63,5 mm (franc-bord: 426 x 85 mm*)
Texte faisant suite dans la partie rédactionnelle	1/2 page	1500.-	En hauteur 89 x 248,5 mm (franc-bord: 111 x 303 mm*) En largeur 182 x 122 mm (franc-bord: 216 x 150 mm*)
	1/3 page	1200.-	En hauteur 58 x 248 mm
	1/4 page	800.-	En largeur 182 x 59 mm
	1/6-Seite	600.-	En largeur 182 x 36 mm
	1/8 page	400.-	En largeur 182 x 27,5 mm
	Annonce sous l'éditorial, page 3, 1/4 page	1000.-	182 x 59 mm
	Annonce dans le sommaire, page 4	400.-	62 x 36 mm
	Annonce rubrique Vitrine, 1/3 page	900.-	58 x 248 mm
	Annonce rubrique Mot de la fin, 1/4 page	900.-	En hauteur 50 x 253,5 mm
Publi-reportage	1/1 page de publireportage	1800.-	182 x 266 mm
	1/2 page de publireportage	1200.-	En hauteur 89 x 266 mm, en largeur 182 x 131 mm
	1/3 page de publireportage	800.-	En hauteur 89 x 176 mm, en largeur 182 x 86 mm

* Franc-bord incluant une marge de rognage de 3 mm ** collé sur la page d'accueil

Pour les annulations à court terme (moins de 21 jours avant la date de clôture), 35% du prix convenu pour l'annonce sera facturé!

ENCARTS/SUPPLÉMENTS

Suppléments

- 1 supplément jusqu'à 50 g 2500.- (encartage et port compris)
- 1 supplément jusqu'à 75 g 2600.- (encartage et port compris)
- 1 supplément jusqu'à 100 g 2700.- (encartage et port compris)
- 1 supplément pesant plus de 100g *sur demande*

RABAIS/SUPPLÉMENTS DE PRIX

Rabais

Rabais spéciaux: (sur les prix bruts, non combinables avec un rabais de répétition)

- Membres de JardinSuisse 15 % sur les annonces publicitaires et les offres d'emploi
- Rabais combinés sur demande 15 %

Rabais de répétition:

3 × = 5 % de remise; 6 × = 10 % de remise; 10 × = 15 % de remise; 20 × = 20 % de remise

Agences de publicité:

Commission de conseil de 5 % sur le coût net, payé par le client

Suppléments (sur les prix bruts ne donnant droit à aucune remise)

- Frais de traitement des annonces sous chiffres: CHF 20.-
- Frais de traitement ultérieur d'annonces passées en compte: CHF 20.-
- Exigence de placement (1er tiers du fascicule, page droite etc.): 5 %
- Applicable à de gros tirages (sur le prix brut): 25 %
- 1 encart avec fascicule mis ensemble sous film cellophane: 5 %

OFFRES D'EMPLOI

La diffusion sous forme imprimée et en ligne accroît vos chances de réussite

Les offres d'emploi paraissent dans notre magazine g'plus ROMANDIE et elles sont en plus disponibles en ligne sur le site www.emploi-horticole.ch.

Offres d'emploi

Nos offres d'emploi sont passées par des entreprises et des demandeurs suisses de la branche verte.

Bourse de l'emploi en ligne sur le site www.emploi-horticole.ch

Notre site enregistre en moyenne 13 300 consultations par mois. Notre site est configuré simplement. Toutes les annonces (Print et Online) sont publiées sous un même format dans l'ordre de réception durant 60 jours. L'examen des textes se fait par simple défilement ou bien à l'aide d'une carte de la Suisse. La recherche peut y être circonscrite aux régions.



Conditions de paiement

Des prix unitaires s'appliquent en l'occurrence (la couleur n'étant pas passée en compte) et les membres de JardinSuisse bénéficient d'un rabais de 15 %.

Format / fractions de page A4	Prix unitaires		Surface de composition (largeur x hauteur)
	Non membre de l'association JardinSuisse	Membre de l'association JardinSuisse (prix, rabais inclus)	
Annonces y compris leur mise en ligne (60 jours)			Support d'impression: texte Word et logo de couleur (pdf, 300 ppp) ou des données numériques en format pdf, tif ou eps.
1/1 page	1400.–	1190.–	182 x 266 mm
3/4 page	1200.–	1020.–	En hauteur 135,5 x 266 mm
1/2 page	780.–	663.–	En hauteur 89 x 266 mm, en largeur 182 x 131 mm, A5 135,5 x 198,5 mm
3/8 page	590.–	501.50	En hauteur 89 x 198,5 mm
1/3 page	490.–	416.50	En hauteur 89 x 176 mm, en largeur 182 x 86 mm
1/4 page	390.–	331.50	En hauteur 89 x 131 mm, en largeur 182 x 63,5 mm
1/6 page	320.–	272.–	En largeur 89 x 86 mm
1/8 page	280.–	238.–	En largeur 89 x 63,5 mm, bandeau 182 x 29,75 mm
1/12 page	250.–	212.50	En hauteur 42,5 x 86 mm
1/16 page	220.–	187.–	En hauteur 42,5 x 63,5 mm, en largeur 89 x 29,75 mm
Mise en ligne durant 30 jours seulement	200.–	170.–	Aucun logo n'est mis en ligne
Mise en ligne durant 45 jours seulement	280.–	238.–	Aucun logo n'est mis en ligne
Supplément pour annonces sous chiffres	20.–	20.–	Protection par des chiffres secrets!
Gratuit pour des personnes en formation et en fin d'apprentissage	0.–	0.–	Page de 1/16 jusqu'à 1/8 au maximum plus mise en ligne

CONDITIONS D'INSERTION

1. Conditions des rabais

Annonces à l'unité: les insertions issues de différents ordres peuvent être cumulées pendant l'année contractuelle en cours. Toutefois, le niveau de rabais supérieur ne s'applique qu'à partir de l'ordre ayant permis d'atteindre le quota correspondant.

Rabais de répétition: le rabais de répétition est accordé conformément au barème des rabais. Si le volume de l'ordre comprend 5 insertions ou plus durant l'année contractuelle en cours, le niveau de rabais atteint est repris l'année suivante.

Rappel de rabais: si le volume consommé est inférieur au total conclu à l'échéance de la durée de l'ordre, le client reçoit un rappel de rabais dans le cadre prévu par le barème des rabais.

2. Durée des ordres de répétition

La durée des ordres de répétition débute au plus tard à la date de la première insertion; elle est de 12 mois.

3. Épreuves

Le client ne reçoit des épreuves qu'à sa demande expresse. En l'absence de «bon à tirer» à l'expiration du délai requis, l'annonce est considérée comme étant approuvée.

4. Prestations supplémentaires

Les prestations telles que la création de documents imprimés, la conception d'annonces etc. allant au-delà de la mesure habituelle (tirage en N/B) sont facturées aux tarifs habituels dans la branche.

5. Conditions de paiement

Les factures sont envoyées après chaque édition et sont payables net dans les 30 jours.

6. Annulations à court terme

Pour les annulations à court terme (moins de 21 jours avant la date de clôture), 35 % du prix convenu pour l'annonce sera facturé!

7. Intérêt moratoire

Un intérêt moratoire peut être calculé si les factures ne sont pas réglées dans les 30 jours. L'intérêt moratoire est régi par l'art. 104 CO, al. 3.

8. Changements de prix

Les ordres de l'année suivante sont facturés selon le nouveau tarif à partir du mois d'octobre de l'année en cours.

9. Refus d'annonces

La maison d'édition a le droit de refuser des annonces sans indiquer les raisons de ce refus.

10. Respect des dispositions légales

Droit pénal et droit civil: sous réserve des conditions contraignantes inhérentes à la presse, l'annonceur porte l'entière responsabilité des conséquences financières lorsque la publication de son annonce enfreint des dispositions légales.

LCD: l'annonceur assure que ses annonces ne contreviennent pas à la LCD (loi fédérale contre la concurrence déloyale). En cas de violation de la LCD, il porte l'entière responsabilité des éventuelles conséquences pour l'éditeur. L'annonceur s'engage en particulier à prendre en charge tous les frais et débours qui résulteraient pour l'éditeur d'une procédure découlant d'un non-respect de cette loi.

Droit de réponse: conformément à l'art. 28 ss. CC, celui qui est directement touché dans sa personnalité par la présentation que font des médias à caractère périodique de faits le

concernant a le droit de répondre. La maison d'édition peut refuser la réponse si elle est manifestement inexacte ou si elle est contraire au droit ou aux mœurs. L'annonceur ayant déclenché l'allégation factuelle incriminée s'engage à supporter les frais engendrés par l'exercice du droit de réponse.

11. Parution défectueuse

Pour une parution défectueuse altérant significativement le sens ou l'effet d'une annonce, un dédommagement est effectué sous la forme d'un espace publicitaire d'une taille au plus égale à celle de l'annonce défectueuse. Des légers écarts dans les nuances de couleur sont justifiés dans la plage de tolérance du procédé d'impression ainsi que des matières premières utilisées (papier, encre, etc.) et n'autorisent pas à une réduction du paiement ou à une annonce de remplacement. Les réclamations doivent être formulées dans les 10 jours suivant la réception de la facture. La suppression d'un ou plusieurs postes de la facture ne libère pas le donneur d'ordre de l'obligation de régler le reste de cette facture. Les commandes, modifications ou annulations d'annonces par téléphone s'effectuent aux risques de l'annonceur.

12. Droit de déplacement

Tout éditeur peut, pour des raisons techniques et sans en avertir préalablement le donneur d'ordre, avancer ou retarder d'une édition la publication d'annonces avec des dates prescrites, pour autant que le contenu n'exige pas impérativement la parution à un jour déterminé. Si une telle annonce est publiée dans une autre édition, le paiement de l'annonce est dû sans que des dommages et intérêts ne puissent être revendiqués.

13. Souhaits ou exigences de placement

Les souhaits de placement du donneur d'ordre sont pris en compte uniquement sans engagement. Un supplément de placement est prélevé pour les annonces avec des exigences de placement fixes, dans la mesure où elles sont acceptées par la maison d'édition. Si l'annonce est publiée à un autre emplacement que celui exigé ou souhaité pour des raisons techniques, le paiement de l'annonce est dû sans que des dommages et intérêts ne puissent être revendiqués. Dans un tel cas, le supplément de placement n'est pas prélevé.

14. Résiliation anticipée du contrat

Si la revue devait suspendre sa parution pendant la durée du contrat, l'éditeur peut résilier le contrat sans obligation de dédommagement. En pareil cas, l'annonceur n'est pas libéré de l'obligation de payer les annonces déjà parues.

15. Abus du service sous chiffre

Afin d'éviter les abus du service sous chiffre, les éditeurs se réservent le droit d'ouvrir par échantillonnage les offres reçues, tout en garantissant la confidentialité de la correspondance et des affaires ainsi que la protection des données.

16. Normes juridiques applicables

Les relations contractuelles sont essentiellement régies par les présentes Conditions d'insertion ainsi que par les dispositions du Code suisse des obligations (CO).

17. Définition du lieu de juridiction

Le lieu de juridiction est Aarau.

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




DES DRILES POUR LA PROPRÉTÉ DE L'AIR
DES PELLETS MÉCANIQUES ET DES HOMMIES
NOUVEAU PASSIFORT PHYTOSANITAIRE

POINT FORT MACHINES DE CONSTRUCTION

2 24 AVRIL 2019 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




REMETTRE SON ENTREPREUS ET A PROFOS DE LA TOUBRE!
PROTECTION BIOLOGIQUE

POINT FORT

3 18 JUIN 2019 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




BOULE CONTREPLUON POUR L'ISOLEMENT
L'ARGILE LIQUIDE POUR LA CONSTRUCTION
NOUVELLES FACONS DE GNERER DU COURANT

POINT FORT MATRIERES DE CONSTRUCTION

4 27 AOÛT 2019 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




ARBRES EXCORTICES POUR NOS VILLES
L'EMBOISSONNEMENT A LE VENT EN PÉRIODE
FORMATION SUR LES ENGINES DE CHANTIER

POINT FORT

5 23 OCTOBRE 2019 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




VALLÉE POINTE TRÈVE ET TRÈVE
ESSAIS DE PRODUCTION SANS TOUBRE
ACTUALITÉ PHYTO DES ARBRES

POINT FORT SOLET SUBSTRATS

6 17 DÉCEMBRE 2019 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




LES CHÈNES DE JAVIGNY
BIEN LE PONDRE DES PIONNIERS
UN TOMBELEAU NOS TERAINS DIFFICILES

POINT FORT

1 3 MARS 2020 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




LE CASINO SORT DU VOISINAGE
UNE CABANE DE JARDIN A TOUTES FINS UTILES
COVID-19: EAU D'URGENCE

POINT FORT VIVRE AU JARDIN

2 14 AVRIL 2020 JardinYvelisse

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DE L'HORTICULTURE




LES ETABLISSEMENTS SONT ENFIN OUVERTS
DE BRONZAGES ISSU D'ISIP
LES JARDINIERS-MAINS PROTEGENT LEUR PEAU

POINT FORT

3 9 JUIN 2020 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




Protection durable des plantes
Des diplômes sans cérémonie
Biodiversité, une ligne de conduite
Des plans d'eau pour les jardins de toute taille

POINT FORT

4 15 JUIN 2020 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




Mains dures sera la chute
Les conditions d'une bonne reprise
Bloc-notes numérique

Point fort Matériels de construction

5 20 octobre 2020 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




Des bandes fleuries pour les municipalités
Tomme stable, démonstration
Rouleaux de gazon locaux

POINT FORT

6 14 décembre 2020 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




La demande de substrats durables est en hausse
De quoi ont besoin les vivaces indigènes?
Pour les oiseaux: des vitres moins dangereuses

Point fort Substrats & engrais

1 2 mars 2021 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




Accepter le désordre au jardin
Expliquer au lieu d'interdire
Des réunions en mode pandémie

POINT FORT

2 22 avril 2021 JardinYvelisse

Publicité B2B pour la branche verte



g plus
g plus.ch
g plus ROMANDIE

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




A chaque situation son mur
Les clients veulent leur coin de prairie
Recycles le plastique: Différentes solutions

POINT FORT Matériels de construction

3 22 juin 2021 JardinYvelisse

Le Magazine des professionnels de l'horticulture




Des plantes sauvages pour la biodiversité
Sarrabé, japonais, attention dangos
«Inover plutôt que régler»

POINT FORT

4 24 août 2021 JardinYvelisse